

Province de Québec  
MRC Les Pays-d'en-Haut  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

**RÈGLEMENT # SQ-2019-A04**

**Projet de règlement modifiant le règlement # SQ-2019 sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre afin d'y modifier les annexes A, R1 et R3 afin de modifier la vitesse de circulation à 30 km/h sur la rue Gérard-Denis et d'ajouter des ralentisseurs sur chemin Fridolin-Simard (Estérel) à l'intersection du chemin d'Estérel.**

ATTENDU l'adoption du règlement # SQ-2019 sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre et son entrée en vigueur le 18 décembre 2019, ses amendements # SQ-2019-A01 le 31 juillet 2020, # SQ-2019-A02 le 9 septembre 2020 et # SQ-2019-A03 le 18 mars 2021 ;

ATTENDU la requête de la Ville d'Estérel pour l'ajout de ralentisseurs sur le chemin Fridolin-Simard dans les deux directions à l'intersection du chemin d'Estérel ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'arrimer la vitesse de circulation entre la rue du Domaine-Denis et la rue Gérard-Denis à 30 km/h ;

ATTENDU que l'objet du présent règlement se traduit par des modifications aux annexes A, R-1 et R3 ;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion dûment donné à cet effet à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mai 2021 par la mairesse, madame Gisèle Dicairé qui en a également fait la présentation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par m \_\_\_\_\_, APPUYÉ par m \_\_\_\_\_ et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne :

QUE le règlement portant le numéro SQ-2019-A04 modifiant le règlement # SQ-2019 sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Il est par le présent règlement décrété que l'annexe « A » Arrêts obligatoires est modifié par l'annexe A-1 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante afin d'y intégrer les rues suivantes :

## Projet pour adoption

### Ralentisseurs

Emplacement	Disposition	Période
Fridolin-Simard, chemin	Intersection chemin d'Estérel Directions Nord et Sud	Saisonnier

### ARTICLE 6

Il est par le présent règlement décrété que l'annexe « R1 » Limite de vitesse 30 km/h est modifié par l'annexe R1-1 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante afin d'y ajouter l'odonyme suivant :

Nom de la Rue	Emplacement
Gérard-Denis, rue	Rue complète

### ARTICLE 7

Il est par le présent règlement décrété que l'annexe « R3 » Limite de vitesse 50 km/h est modifié par l'annexe R3-1 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante afin d'y retirer l'odonyme suivant :

NOM (Rue, chemin, montée)	EXCEPTIONS
<del>Gérard-Denis, Rue</del>	

### ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Préparation du projet de règlement : 13 mai 2021  
Dépôt du projet de règlement et avis de motion : 17 mai 2021  
Présentation du projet de règlement : 17 mai 2021  
Adoption du règlement :  
Avis de promulgation et Entrée en vigueur :

---

Madame Gisèle Dicaire  
Mairesse

---

Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

RÈGLEMENT # SQ-2019-A04

Annexe A-1

ARRÊTS OBLIGATOIRES

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>A</b>		
Antoine-Landreville, Rue		intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Archers, Rue des	1	intersection Rue des Montagnards
Armand-Racette, Rue		intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Ashton, Montée	1	intersection Chemin de Chertsey
Aurore, Rue de l'	1	intersection Rue des Mélèzes
Azur, Rue de l'		intersection Rue du Lac-Piché
<b>B</b>		
Baron-Louis-Empain, Rue du **	1 2	intersection Chemin de Chertsey intersection Rue des Trembles (deux directions)
Boisés, Rue des		Intersection Rue de la Montagne-Verte
Boréale, Rue	1	Intersection Rue du Lac-Piché
Boutin, Montée	1	intersection Chemin des Hauteurs
<b>C</b>		
Caille, Rue de la	2	intersections Rue du Lac-Croche
Campanules, Rue des	1	intersection Rue du Lac-des-Sommets
Canard, Rue du	1	intersection Rue du Lac-Croche
Capucines, Rue des		intersection Montée Charlebois
Carola, Montée	1	intersection montée Gagnon
Cascades, Rue des	2	intersections Rue du Haut-Bourgeois
Cèdres, Rue des **	1 1	intersection Rue des Pins intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Cerf, Rue du	1	intersection Chemin de Chertsey
Charlebois, Montée	1	intersection Rue du Lac-Clair
Chartreuse, Rue de la	1	intersection Chemin du Lac-Violon
Chêne, Rue du	1	intersection Chemin Masson
Chertsey, Chemin de **	1 2	intersection Chemin Masson et Chemin des Hauteurs intersection de la rue du Lac-Croche
Chouette, Rue de la	2	intersections Rue du Lac-Croche
Chute-Rouge, Rue de la	1	intersection Rue de la Chute-Rouge (Sud)
Cimes, Rue des	1 1	intersection Rue du Lac-des-Sommets intersection Rue du Lac-Clair
Clairière, Rue de la	1	intersection de la Rue du Crépuscule
Cochand, Rue	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Collège, Rue du	1	intersection Chemin Masson

## *Projet pour adoption*

### RÈGLEMENT # SQ-2019-A03 Annexe A-1

#### ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>C</b>		
Colline, Rue de la	1	intersection Rue du Sommet
	1	intersection Rue des Pivoines
Colombe, Rue de la	1	intersection Rue du Lac-Croche
Condor, Rue du	1	intersection Rue du Lac-Croche
Conifères, Rue des	1	intersection de la montée des Marguerites
Corbeau, Rue du	1	intersection Rue du Lac-Croche
Crépuscule, Rue du		Intersection Rue des Boisés
Cygne, Rue du	1	intersection Chemin de Chertsey
Cyprès, Rue des		Intersection chemin de Chertsey
<b>D</b>		
Défi, Rue du		intersection Rue du Domaine-Desrosiers
Démocrate, Rue du		Aucun
Désir, Rue du		intersection Rue du Démocrate intersection Rue du Domaine-Desrosiers
Domaine-Baril, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Domaine-Bériv, Rue du	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Domaine-Boutin, Rue du	1	intersection Chemin des Hauteurs
Domaine-Brière, Rue du	1 1	intersection Rue des Lupins intersection Rue du Domaine-Brière
Domaine-Dancoste, Rue du	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Domaine-Denis, Rue du	1 1	intersection Rue du Domaine-Denis intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Domaine-des-Lacs, Rue du	1 1	intersection Rue du Léopard intersection Chemin d'Entrelacs
Domaine-Després, Rue du	1	intersection Rue de la Chute-Rouge
Domaine-Desrosiers, Rue du	1	intersection Chemin de Val-David
Domaine-Doncaster, Rue du		intersections Rue du Tour-du-Lac
Domaine-du-Lac-Lucerne, Rue du	1	Intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Domaine-Duquette, Rue du	1	intersection Chemin de Val-David
Domaine-Ferrier, Rue du	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Domaine-Manory, Rue du	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Domaine-Moclar, Rue du	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Domaine-Ouimet, Rue du	1	intersection Chemin Guénette
Domaine-Provost, Rue du	1	intersection Chemin Masson
Domaine-Raphaëlle, Rue du	1	Intersection Chemin Masson

RÈGLEMENT # SQ-2019-A03

Annexe A-1

ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>D</b>		
Domaine-Richer, Rue du	1	intersection Rue du Guerrier
Domaine-Rousseau, Rue du	1	intersection Rue de la Chute-Rouge
Dumer, Rue		intersection Rue du Domaine-Duquette
<b>E</b>		
Eau-Claire, Rue de l'		Intersection Rue de la Montagne-Verte
Eaux-Vives, Rue des	1	Intersection Chemin d'Entrelacs
Écureuil, Rue de l'	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Élan, Rue de l'	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Élodée, Rue de l'	1	Intersection chemin d'Entrelacs
Entrelacs, Chemin d'	1	intersection Chemin Masson
	2	intersection Rue du Lac-Charlebois (deux directions)
	1	intersection Chemin voisin Auberge Trois Coins
	2	intersection Chemin du Lac-Violon (deux directions)
Érables, Rue des	1	intersection Rue du Sommet
	1	intersection Chemin Masson
Estérel, Chemin d'	1	intersection Chemin Masson
Étang, Rue de l'		intersection Rue de l'Eau-Claire
Étourneau, Rue de l'	1	intersection Chemin d'Entrelacs
<b>F</b>		
Falaise, Rue de la		Intersection Rue de la Montagne-Verte
Ferrier, Montée	1	intersection Rue du Domaine-Ferrier
Fridolin-Simard, Chemin**	1	vis-à-vis du # civique 29 intersection Chemin Dupuis
	1	près du stationnement d'Estérel, Suites, Spa & Lac (Hôtel L'Estérel) à proximité du 39, chemin Fridolin-Simard
	1	face au stationnement d'Estérel, Suites, Spa & Lac (Hôtel L'Estérel) près du 44, chemin Fridolin-Simard
	2	* Traverse de karts de golf (vis-à-vis du 44, chemin Fridolin-Simard, deux directions)
	2	intersection Chemin d'Estérel (deux directions)
<b>G</b>		

## *Projet pour adoption*

### RÈGLEMENT # SQ-2019-A03 Annexe A-1

#### ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>G</b>		
Gagnon, Montée	1 1 2	intersection Chemin Masson vis-à-vis du # civique 498, montée Gagnon intersection de la Rue des Goélands
Gaïa, Rue		intersection Rue Galilée intersection Rue des Rivages
Gaillards, Rue des	1	intersection Chemin Guénette
Gai-Luron, Rue du	1	intersection Chemin Guénette
Galais, Rue du	2	intersections Chemin Masson
Galants, Rue des	1	intersection Chemin Guénette
Galilée, Rue		intersection Rue Gaïa intersection Rue des Gémeaux
Gandhi, Rue		intersection Rue des Gemmes intersection Rue des Rivages
Gardénias, Rue des		intersection Rue des Gémeaux
Gémeaux, Rue des		intersection Rue des Goélands intersection Rue Galilée
Gemmes, Rue des		intersection Rue Gandhi intersection Rue des Goélands
Genèse, Rue de la		intersection Rue des Goélands
Génévrier, Rue du		
Georges-Courey, Rue	1	intersection Chemin d'Estérel
Géraniums, Rue des		
Gérard-Denis, Rue	1	intersection rue du Domaine-Denis
Gerbera, Rue du		
Giroflée, Rue de la		
Glaïeuls, Rue des		Intersection Rue des Rivages
Goélands, Rue des	1	intersection Montée Gagnon intersection Rue des Rivages
Golfeurs, Rue des	1	intersection Chemin Masson
Grande-Ourse, Rue de la		intersection Rue des Rivages (deux directions)
Grand-Héron, Rue du	1	intersection Chemin des Hauteurs
Gratitude, Rue de la	1	Intersection rue des Rivages
Groseilles, Rue des		

RÈGLEMENT # SQ-2019-A03

Annexe A-1

ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

<b>NOM (Rue, chemin, montée)</b>	<b>Nbre</b>	<b>LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT</b>
<b>G</b>		
Guénette, Chemin	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
	1	intersection Chemin Masson
Guépard, Rue du	1	intersection Chemin Guénette
Guêpier, Rue du	1	intersection Chemin Guénette
Guéret, Rue du	1	intersection Rue du Guerrier
Guerrier, Rue du	1	intersection Chemin Guénette
	2	intersections Rue du Guerrier 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup>
Guetteur, Rue du	1	intersection Chemin Guénette
<b>H</b>		
Haut-Bourgeois, Rue du	1	intersection Chemin des Hauteurs
Haut-Mistral, Rue du	1	intersection Chemin des Hauteurs
Haut-Mont, Rue du	1	intersection Chemin des Hauteurs
Haut-Relief, Rue du	1	intersection Chemin des Hauteurs
Hauteurs, Chemin des		
Hutte, Rue de la		Intersection Rue du Lac-Marier
<b>I</b>		
Iles, Chemin des	1	intersection Chemin du Lac-Violon
Ilets, Rue des	1	intersection Chemin du Lac-Violon
Ilots, Rue des	1	intersection Chemin du Lac-Violon
Iris, Rue des	1	intersection Chemin du Lac-Violon
<b>J</b>		
Joli-Bois, Rue du	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
	1	intersection Rue du Joli-Bosquet (deux directions)
Joli-Bosquet, Rue du	1	intersection Rue du Joli-Bois
Joli-Bourg, Rue du	1	intersection Rue du Joli-Bosquet
Joli-Bûcheron, Rue du	1	intersection Rue du Joli-Trappeur
	1	intersection Rue du Joli-Bois
Joli-Buisson, Rue du	1	Intersection Rue du Joli-Bois
Joli-Pionnier, Rue du	1	intersection Rue du Joli-Bois
Joli-Trappeur, Rue du	1	intersection Rue du Joli-Pionnier
	1	intersection Rue du Joli-Bûcheron
<b>L</b>		
Lac-Ashton, Rue du	1	intersection Chemin de Chertsey
Lac-aux-Oies, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs

## *Projet pour adoption*

### RÈGLEMENT # SQ-2019-A03

#### Annexe A-1

#### ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>L</b>		
Lac-Campbell, Rue du	1	intersection Chemin Masson
Lac-Castor, Rue du	1	intersection Chemin des Hauteurs
Lac-Charlebois, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Lac-Clair, Rue du	2	intersections Chemin du Lac-Violon
Lac-Croche, Rue du	1 3	intersection Chemin de Chertsey intersection Rue du Lac-Croche (près 80) (deux directions et une intersection)
Lac-de-la-Roche, Rue du	1	intersection Chemin Guénette
Lac-Denis, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Lac-des-Sommets, Rue du	1 1	intersection Rue du Lac-Clair intersection Rue des Campanules
Lac-Équerre, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Lac-Fortier, Chemin du		
Lac-Goulet, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Lac-Lucerne, Rue du	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite intersection Rue Cochand
Lac-Marier, Rue du	1	intersection Chemin Masson
Lac-Noir, Montée du	1	intersection Rue du Lac-Clair
Lac-Noir, Rue du	1	intersection Chemin du Lac-Violon
Lac-Paradis, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Lac-Piché, Rue du	2 1 1 1	intersections Chemin de Sainte-Marguerite intersection Rue du Lac-Piché (face au 15 – direction sud) intersection Rue du Lac-Piché (face au 26-28 – direction nord) intersection Rue du Lac-Piché (direction sud-Est)
Lac-Racette, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Lac-Saint-Louis, Rue du	1	intersection Chemin de Val-David
Lac-Trente-Cinq, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Lac-Violon, Chemin du	1 2 2 1	intersection Chemin d'Entrelacs intersection Rue du Lac-Clair (deux directions) intersection Rue du Lac-Clair (deux directions) intersection Chemin des Îles

RÈGLEMENT # SQ-2019-A03

Annexe A-1

ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>D</b>		
Lac-Walfred Sud, Rue du	1	intersection chemin Masson
Lac-Walfred Nord, Rue du	1	intersection Chemin d'Entrelacs
Lavoie, Rue	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Léopard, Rue du	1	intersection Rue du Lynx
	1	intersection Rue du Domaine-des-Lacs
Lévrier, Rue du	1	intersection Rue du Domaine-des-Lacs
Lièvre, Rue du	1	intersection Rue des Lupins
	1	intersection Rue des Rapides
Lilas, Rue des **	1	intersection Chemin Masson
	1	intersection Rue du Sommet
Loutre, Rue de la	1	intersection Rue du Léopard
	1	intersection Rue du Lévrier
Louveteau, Rue du	1	Intersection Rue du Lynx
Lupins, Rue des	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
	2	intersection Rue du Domaine-Brière (avec dos d'âne, deux directions)
	2	intersection Rue Viceroy, (avec dos d'âne, deux directions)
Lynx, Rue du	1	intersection Rue de la Loutre
	1	intersection Rue du Léopard
Lys, Rue des	1	intersection Rue du Lièvre
<b>M</b>		
Malards, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier
		intersection Rue des Mulots
Malinois, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier
Mandrills, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier
	1	intersection Rue des Mulets
Manglier, Montée du	1	intersection Montée des Mauves
	1	intersection Montée Marier
Mangoustes, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier
Manory, Montée	1	intersection Rue du Domaine-Manory
Marguerites, Montée des	1	intersection Montée Marier
Marier, Montée	1	intersection Chemin Masson
Martins-Pêcheurs, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier
Martres, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier

## *Projet pour adoption*

RÈGLEMENT # SQ-2019-A03

Annexe A-1

ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>M</b>		
Masson, Chemin (* Tronçon entre Chemin des Hauteurs et Chemin d'Entrelacs)	1	intersection Rue du Galais
	2	intersection Chemin de Sainte-Marguerite (deux directions)
	1	intersection Chemin d'Estérel
	1	intersection Rue des Érables
	1	intersection Rue du Collège
	2	intersection Rue du Lac-Marier (deux directions)
	2	intersection Rue de la Chute-Rouge (deux directions)
Massonnais, Rue des	1	intersection Chemin Masson
Mauves, Montée des	1	intersection Montée du Merisier
Mélèzes, Rue des	1	intersection Chemin Masson
Merisier, Montée du		
Milans, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier
Moclar, Montée	1	intersection Rue du Domaine-Moclar
Moineaux, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier
Montagnards, Rue des	1	intersection Chemin de Chertsey
Montagne-Verte, Rue de la	1	Intersection Montée Marier
Mont-Jacqueline, Rue du	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Monts, Rue des	1	Intersection Rue du Tour-du-Lac
Morses, Rue des	1	intersection Rue des Martins-Pêcheurs
Mouettes, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier
Muguet, Montée du	1	intersection Montée des Mauves
	1	intersection Montée Marier
Mulets, Rue des	1	intersection Rue des Mandrills
Mulots, Rue des	1	intersection Rue du Lac-Marier
	1	intersection Rue des Mandrills
<b>N</b>		
Nordet, Chemin du		Intersection Montée Ashton
<b>O</b>		
Oies, Rue des	1	intersection Rue des Outardes
Oiseaux, Rue des	1	intersection Rue des Outardes
	1	intersection Rue du Domaine-Ouimet
Oolahwan, Rue		
Orignaux, Rue des	1	intersection Rue du Domaine-Ouimet

RÈGLEMENT # SQ-2019-A03

Annexe A-1

ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>O</b>		
Ours, Rue des	1	intersection Rue des Outardes
	1	intersection Rue du Domaine-Ouimet
Oursons, Rue des	1	intersection Rue des Orignaux
Outardes, Rue des	1	intersection Rue du Domaine-Ouimet
<b>P</b>		
Pâquerettes, Rue des	1	Intersection Chemin Masson
Parc, Rue du	1	intersection Rue des Trembles
Perce-Neige, Rue des	1	Intersection Rue du Lac-Piché
Pins, Rue des **	1	intersection Chemin Masson
	2	intersection Rue des Tilleuls (deux directions)
	2	intersection Rue des Cèdres (2 directions)
	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Pivoines, Rue des	1	intersection Rue des Érables
	1	intersection Rue de la Colline
	1	intersection Chemin Masson
Pommiers	1	intersection Chemin Masson et Rue du Collège
<b>Q</b>		
Quatre-Vents, Rue des	1	Intersection Rue du Lac-Piché
<b>R</b>		
Rapides, Rue des	1	intersection Rue des Lupins
	1	intersection Rue du Lièvre
Randonneur, Rue du	1	Intersection Rue du Lac-Piché
Raquetteur, Rue du	1	intersection Montée du Refuge
Refuge, Montée du	1	Intersection Montée Manory
Repos, Rue du	1	intersection Rue des Lupins
Rivages, Rue des		intersection Rue des Goélands
		intersection Rue de la Grande-Ourse
<b>S</b>		
Sablière, Rue de la		
Saint-Amour, Rue	1	intersection Chemin de Ste-Marguerite
Sainte-Marguerite, Chemin de	1	intersection Chemin Masson
Saint-Marcel, Rue	1	intersection Rue Saint-Amour
Saint-Pierre, Rue	2	intersections Rue Saint-Amour

## *Projet pour adoption*

RÈGLEMENT # SQ-2019-A03

Annexe A-1

ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>S</b>		
Sapins, Rue des	1	intersection Chemin Masson
Saules, Rue des	1	intersection Chemin Masson
Séguin, Rue	1	intersection Chemin du Lac-Fortier
Sentier-de-la-Paix, Rue du		
Sentier-de-la-Perdrix, Rue du	1	intersection Rue du Sentier-du-Sommet
	1	intersection Rue du Sentier-du-Soleil
Sentier-du-Bouleau, Rue du	1	intersection Chemin d'Estérel
Sentier-du-Carcajou, Rue du	2	Intersections Rue du Sentier-du-Bouleau
Sentier-du-Chevreuil, Rue du	1	intersection Rue du Sentier-du-Sommet
Sentier-du-Loup, Rue du	1	intersection Rue du Sentier-du-Sommet
Sentier-du-Renard, Rue du	1	intersection Rue du Sentier-du-Sommet
	1	intersection Rue du Sentier-du-Soleil
Sentier-du-Soleil, Rue du	1	intersection Rue du Sentier-du-Sommet
Sentier-du-Sommet, Rue du	1	intersection Chemin d'Estérel
Sommet, Rue du	1	Intersection Chemin de Sainte-Marguerite
Sommet-Blanc, Rue du	2	intersections Rue du Sommet-Vert
Sommet-de-la-Rivière, Rue du	1	intersection Rue du Sommet-Vert
Sommet-du-Cap, Rue du	1	intersection Rue du Sommet-Vert
Sommet-du-Parc, Rue du	1	intersection Rue du Sommet-Vert
	1	intersection Rue du Sommet-du-Roc
Sommet-du-Roc, Rue du	1	intersection Rue du Sommet-du-Parc
	1	intersection Rue du Sommet-Vert
	1	intersection Chemin de Sainte-Marguerite
	1	intersection Rue du Sommet-de-la-Rivière
Sommet-Vert, Rue du	3	intersection rue du Sommet-Vert (coin Ouest du rond-point)
	3	intersection rue du Sommet-Vert (coin Est du rond-point)
	1	intersection Rue du Tour-du-Lac
Sous-Bois, Rue du	1	intersection Rue du Tour-du-Lac
Sylvestre, Rue	1	intersection Rue du Lac-Piché
<b>T</b>		
Tilleuls, Rue des	1	Côté Nord-Est, intersection Rue des Pins
Tour-du-Lac, Rue du	1	intersection Rue de la Chute-Rouge

RÈGLEMENT # SQ-2019-A03

Annexe A-1

ARRÊTS OBLIGATOIRES (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	Nbre	LOCALISATION DES PANNEAUX D'ARRÊT
<b>T</b>		
Trembles, Rue des	1	intersection Chemin de Chertsey
	2	intersection Rue du Baron-Louis-Empain (deux directions)
	2	intersection Rue des Trembles (sens unique)
<b>V</b>		
Val-David, Chemin de	1	intersection Chemin Masson
Vaudois, Rue du		intersection Rue Cochand
		intersection Rue du Domaine-Bériv
Viceroy, Rue	1	intersection Rue des Lupins
Violettes, Rue des	1	intersection Chemin du Lac-Violon
Violoncelle, Rue du	1	intersection Chemin du Lac-Violon
Voltaire, Rue	1	intersection Chemin du Lac-Violon

\* Arrêt saisonnier (entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 octobre de chaque année)

\*\* Partie du réseau artériel de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

**Ralentisseurs**

Emplacement	Disposition	Période
<b>Fridolin-Simard, chemin</b>	<b>Intersection chemin d'Estérel Directions Nord et Sud</b>	<b>Saisonnier</b>
Guerrier, Rue du	Intersection 1 <sup>ère</sup> Rue du Guerrier (vis-à-vis # 15)	En tout temps
Lupins, rue des	intersection 1 <sup>ère</sup> Rue du Domaine-Brière	Saisonnier
	intersection 2 <sup>e</sup> Rue Viceroy	Saisonnier
Merisier, Montée du	Entre les numéros civiques 4, Montée du Merisier et 14, Montée du Merisier	Saisonnier
Trembles, Rue des	Face au # 44	Saisonnier
	Face au # 48	Saisonnier
	Face au # 114	Saisonnier

## Projet pour adoption

Règlement # SQ-2019-A03  
Annexe « R1-1 »

### LIMITES DE VITESSE 30 KM/H

Nom de la Rue	Emplacement
Cèdres, Rue des	Rue complète
Chute-Rouge, Rue de la	Rue complète
Colline, Rue de la	Rue complète
Domaine-Dancoste, Rue du	Rue complète
Domaine-Denis, Rue du	Rue complète
Érables, Rue des	Rue complète
Galais, Rue du	Rue complète
<b>Gérard-Denis, rue</b>	<b>Rue complète</b>
Guépier, Rue du	Sur environ 160 m (500 pieds)
Joli-Bois	Section entre rue du Joli-Pionnier et rue du Joli-Bosquet (devant le parc Joli-Bois)
Lac-Clair, Rue du	Rue complète
Lac-des-Sommets, Rue du	Rue complète
Lilas, Rue des	Rue complète
Masson, Chemin	Tronçon entre le # civique 15 et # 237 soit la Rue du Chêne (aussi zone scolaire pour section entre Estérel et du Collège)
Oursons, Rue des	Rue complète
Pivoines, Rue des	Rue complète
Pommiers, Rue des	Rue complète
Sommet, Rue du	Rue complète
Sommet-Vert	Section du milieu - Près de la rue du Sommet-du-Roc
Trembles, Rue des	Rue complète

Règlement # SQ-2019-A3  
ANNEXE « R3-1 »

LIMITES DE VITESSE 50 KM/H

NOM (Rue, chemin, montée)	EXCEPTIONS
<b>A</b>	
<b>(rues privées et autres remarques)</b>	
Antoine-Landreville, rue	(privée)
Archers, Rue des	(privée)
Armand-Racette, rue	(privée)
Ashton, Montée	(privée)
Aurore, Rue de l'	(privée)
Azur, Rue de l'	
<b>B</b>	
Baron-Louis-Empain, Rue du **	
Boisés, Rue des	(privée)
Boréale, Rue	(privée)
Boutin (montée)	(privée)
<b>C</b>	
Caille, Rue de la	
Campanules, Rue des	(privée)
Canard, Rue du	
Capucines, Rue des	(privée)
Carola, Montée	(privée)
Cascades, Rue des	(privée)
Cerf, Rue du	(privée)
Charlebois, Montée	(privée)
Chartreuse, Rue de la	(privée)
Chêne, Rue du	
Chertsey, Chemin de **	Sauf section à 80 km
Chouette, Rue de la	
Cimes, Rue des	(privée)
Clairière, Rue de la	(privée)
Cochand, Rue	(privée)
Collège, Rue du	
Colombe, Rue de la	
Condor, Rue du	
Conifères, Rue des	(privée)
Corbeau, Rue du	
Crépuscule, Rue du	(privée)
Cygne, Rue du	(privée)
Cyprès, Rue des	(privée et secteur Estérel)
<b>D</b>	
Défi, Rue du	(privée)
Démocrate, Rue du	(privée)

## *Projet pour adoption*

Règlement # SQ-2019-A03  
ANNEXE « R3-1 »

### LIMITES DE VITESSE 50 KM/H (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	EXCEPTIONS
Désir, Rue du	(privée)
Domaine-Baril, Rue du	(privée)
Domaine-Bériv, Rue du	(privée)
Domaine-Boutin, Rue du	(privée)
Domaine-Brière, Rue du	
Domaine-des-Lacs, Rue du	
Domaine-Després, Rue du	(privée)
Domaine-Desrosiers, Rue du	(privée)
Domaine-Doncaster, Rue du	(privée)
Domaine-du-Lac-Lucerne, Rue du	(privée)
Domaine-Duquette, Rue du	(privée)
Domaine-Ferrier, Rue du	(privée)
Domaine-Manory, Rue du	
Domaine-Moclar, Rue du	
Domaine-Ouimet, Rue du	
Domaine-Provost, Rue du	(privée)
Domaine-Raphaëlle, Rue du	(privée)
Domaine-Richer, Rue du	(privée)
Domaine-Rousseau, Rue du	(privée)
Dumer, Rue	(privée)
<b>E</b>	
Eau-Claire, Rue de l'	(privée)
Eaux-Vives, Rue des	(privée)
Écureuil, Rue de l'	(privée)
Élan, Rue de l'	(privée)
Élodée, Rue de l'	(privée)
Entrelacs, Chemin d'	Section entre rue Cartier (Entrelacs, 3 coins) et un peu avant rue du Domaine-des-Lacs
Estérel, Chemin d'	
Étang, Rue de l'	(privée)
Étourneau, Rue de l'	
<b>F</b>	
Falaise, Rue de la	(privée)
Ferrier, Montée	(privée)
Fridolin-Simard, Chemin**	
<b>G</b>	
Gagnon, Montée	

Règlement # SQ-2019-A03  
ANNEXE « R3-1 »

LIMITES DE VITESSE 50 KM/H (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	EXCEPTIONS
Gaïa, Rue	(privée)
Gaillards, Rue des	(privée)
Gai-Luron, Rue du	(privée)
Galants, Rue des	(privée)
Galilée, Rue	(privée)
Gandhi, Rue	(privée)
Gardénias, Rue des	(privée)
Gémeaux, Rue des	(privée)
Gemmes, Rue des	(privée)
Genèse, Rue de la	(privée)
Génévrier, Rue du	(privée)
Georges-Courey, Rue	(privée)
<del>Gérard-Denis, Rue</del>	
Géraniums, Rue des	(privée)
Gerbera, Rue du	(privée)
Giroflée, Rue de la	(privée)
Glaïeuls, Rue des	(privée)
Goélands, Rue des	(privée)
Golfeurs, Rue des	
Grande-Ourse, Rue de la	(privée)
Grand-Héron, Rue du	(privée)
Gratitude, Rue de la	(privée)
Groseilles, Rue des	(privée)
Guénette, Chemin	
Guépard, Rue du	(privée)
Guéret, Rue du	
Guerrier, Rue du	
Guetteur, Rue du	
<b>H</b>	
Haut-Bourgeois, Rue du	
Haut-Mistral, Rue du	(privée)
Haut-Mont, Rue du	(privée)
Haut-Relief, Rue du	(privée)
Hauteurs, Chemin des	Entre Masson et rue du Lac-Castor
Hutte, Rue de la	(privée)
<b>I</b>	
Iles, Chemin des	

## Projet pour adoption

Règlement # SQ-2019-A03  
ANNEXE « R3-1 »

### LIMITES DE VITESSE 50 KM/H (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	EXCEPTIONS
Ilets, Rue des	(privée)
Ilots, Rue des	(privée)
Iris, Rue des	(privée)
<b>J</b>	
Joli-Bois, Rue du	Section à 30 km/h
Joli-Bosquet, Rue du	
Joli-Bourg, Rue du	
Joli-Bûcheron, Rue du	
Joli-Buisson, Rue du	
Joli-Pionnier, Rue du	
Joli-Trappeur, Rue du	
<b>L</b>	
Lac-Ashton, Rue du	(privée)
Lac-aux-Oies, Rue du	(privée)
Lac-Campbell, Rue du	(privée)
Lac-Castor, Rue du	(privée)
Lac-Charlebois, Rue du	
Lac-Croche, Rue du	
Lac-de-la-Roche, Rue du	(privée)
Lac-Denis, Rue du	(privée)
Lac-Équerre, Rue du	(privée)
Lac-Fortier, Chemin du	(privée)
Lac-Goulet, Rue du	(privée)
Lac-Lucerne, Rue du	(privée)
Lac-Marier, Rue du	
Lac-Noir, Montée du	(privée)
Lac-Noir, Rue du	(privée)
Lac-Paradis, Rue du	(privée)
Lac-Piché, Rue du	
Lac-Racette, Rue du	(privée)
Lac-Saint-Louis, Rue du	
Lac-Trente-Cinq, Rue du	(privée)
Lac-Violon, Chemin du	Du chemin d'Entrelacs au boulevard des îles
Lac-Walfred Sud, Rue du	(privée)
Lac-Walfred Nord, Rue du	(privée)
Lavoie, Rue	(privée)
Léopard, Rue du	

Règlement # SQ-2019-A03  
ANNEXE « R3-1 »

LIMITES DE VITESSE 50 KM/H (SUITE)

<b>NOM (Rue, chemin, montée)</b>	<b>EXCEPTIONS</b>
Lévrier, Rue du	(privée)
Lièvre, Rue du	(privée)
Loutre, Rue de la	
Louveteau, Rue du	
Lupins, Rue des	
Lynx, Rue du	
Lys, Rue des	(privée)
<b>M</b>	
Malards, Rue des	(privée)
Malinois, Rue des	(privée)
Mandrills, Rue des	
Manglier, Montée du	
Mangoustes, Rue des	
Manory, Montée	
Marguerites, Montée des	Les premiers 300 m (900 pieds) ensuite privée
Marier, Montée	
Martins-Pêcheurs, Rue des	(privée)
Martres, Rue des	(privée)
Masson, Chemin (* Tronçon entre rue du chêne et # civ. 287, Chemin Masson)	
Massonnais, Rue des	Section publique et section privée
Mauves, Montée des	
Mélèzes, Rue des	Section publique et section privée
Merisier, Montée du	
Milans, Rue des	
Moclar, Montée	
Moineaux, Rue des	(privée)
Montagnards, Rue des	
Montagne-Verte, Rue de la	(privée)
Mont-Jacqueline, Rue du	(privée)
Monts, Rue des	(privée)
Morses, Rue des	(privée)
Mouettes, Rue des	
Muguet, Montée du	

## *Projet pour adoption*

Règlement # SQ-2019-A03  
ANNEXE « R3-1 »

### LIMITES DE VITESSE 50 KM/H (SUITE)

NOM (Rue, chemin, montée)	EXCEPTIONS
Mulets, Rue des	(privée)
Mulots, Rue des	
<b>N</b>	
Nordet, Chemin du	
<b>O</b>	
Oies, Rue des	(privée)
Oiseaux, Rue des	
Oolahwan, Rue	(privée)
Orignaux, Rue des	
Ours, Rue des	
Outardes, Rue des	
<b>P</b>	
Pâquerettes, Rue des	(privée)
Parc, Rue du	(privée)
Perce-Neige, Rue des	(privée)
Pins, Rue des **	
<b>Q</b>	
Quatre-Vents, Rue des	(privée)
<b>R</b>	
Rapides, Rue des	
Randonneur, Rue du	(privée)
Raquetteur, Rue du	(privée)
Refuge, Montée du	Sur environ 300 m. (1000 pieds)
Repos, Rue du	
Rivages, Rue des	(privée)
<b>S</b>	
Sablère, Rue de la	(privée)
Saint-Amour, Rue	
Sainte-Marguerite, Chemin de	Route provinciale – section entre la rue du Joli-Bois et le chemin Masson
Saint-Marcel, Rue	(privée)
Saint-Pierre, Rue	(privée)
Sapins, Rue des	
Saules, Rue des	(privée)
Séguin, Rue	(privée)

Règlement # SQ-2019-A03  
ANNEXE « R3-1 »

LIMITES DE VITESSE 50 KM/H (SUITE)

<b>NOM (Rue, chemin, montée)</b>	<b>EXCEPTIONS</b>
Sentier-de-la-Paix, Rue du	Non construite
Sentier-de-la-Perdrix, Rue du	
Sentier-du-Bouleau, Rue du	
Sentier-du-Carcajou, Rue du	
Sentier-du-Chevreuil, Rue du	
Sentier-du-Loup, Rue du	
Sentier-du-Renard, Rue du	
Sentier-du-Soleil, Rue du	
Sentier-du-Sommet, Rue du	
Sommet-Blanc, Rue du	
Sommet-de-la-Rivière, Rue du	
Sommet-du-Cap, Rue du	
Sommet-du-Parc, Rue du	
Sommet-du-Roc, Rue du	
Sommet-Vert, Rue du	Section à 30k/h
Sous-Bois, Rue du	(privée)
Sylvestre, Rue	(privée)
<b>T</b>	
Tilleuls, Rue des	Les premiers 100 m
Tour-du-Lac, Rue du	(privée)
<b>V</b>	
Val-David, Chemin de	
Vaudois, Rue du	(privée)
Viceroy, Rue	
Violettes, Rue des	(privée)
Violoncelle, Rue du	
Voltaire, Rue	(privée)